

**Compte-rendu du conseil municipal du 15 Janvier 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 6 - Votants : 6**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 15 Janvier à 17h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 11/01/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEROUX

**Excusés** : Delphine MATHIEU, Florian COLLEY

**Absent** : Hervé GOUILLON

**Secrétaire** : Sébastien PINZETTA

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 Décembre 2023. **Vote à l'unanimité.**

**DELIBERATIONS** :

*Mathieu ANTOINE* retire de l'ordre du jour la délibération n°7.

**1 OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU LOCAL POMPIERS EN APPARTEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'ETAT**

*Mathieu ANTOINE* rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils avaient accepté de missionner le bureau d'architecte ATA-Maisalp afin de transformer l'ancien local pompier en appartement à louer à l'année. Face à la demande croissante de logements à l'année et au manque de disponibilité, ce projet participe à la politique globale de la Commune de favoriser l'installation de nouveaux habitants en proposant de nouveaux logements à l'année. L'architecte a rendu un avant-projet qui est présenté au Conseil municipal.

Le montant total du projet s'élève à la somme de 125 890.75 € HT qui se répartit entre les travaux (107 100 €), la maîtrise d'œuvre (14 190.75 €) et les missions de bureau de contrôle (4 600 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à déposer des demandes de financement auprès de l'Etat et du Département selon le plan de financement suivant :

| <b>DEPENSES</b>  |                     | <b>RECETTES</b>               |                     |              |
|------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
| Travaux          | 107 100.00 €        | Etat                          | 50 356.31 €         | 40 %         |
| Maîtrise d'œuvre | 14 190.75 €         | Département                   | 37 767.22 €         | 30 %         |
| Missions CT/CSPS | 4 600.00 €          | Auto-financement communal     | 37 767.22 €         | 30 %         |
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>125 890.75 €</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>125 890.75 €</b> | <b>100 %</b> |
|                  |                     | TVA à la charge de la Commune | 25 178.15 €         | 20 %         |

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **2 OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ET REHABILITATION DU PRESBYTERE AUPRES DU DEPARTEMENT, DE LA REGION ET DE L'ETAT**

*Mathieu ANTOINE* rappelle au Conseil municipal qu'une étude de programmation architecturale avait été rendue fin 2022 pour les travaux de réhabilitation du presbytère. A la suite de cette étude de programmation, une mission de maîtrise d'œuvre a été signée avec le groupement SR Architecte qui a produit un avant-projet définitif avec étude patrimoniale et estimatif.

L'objectif de la Commune est de pouvoir déplacer les locaux de la mairie et de la bibliothèque offrant ainsi un accès aux personnes à mobilité réduite, ce qui permettra de libérer ces locaux et de les transformer en logements à l'année, dans le but d'accueillir de nouveaux habitants.

*Mathieu ANTOINE* propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat (au titre de la DETR/Fonds Vert), de la Région (au titre du programme Nos Communes d'Abord) et du Département selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES         |                       | RECETTES                      |                       |              |
|------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|
| Travaux          | 956 784.20 €          | Etat                          | 431 105.68 €          | 40 %         |
| Maîtrise d'œuvre | 107 180.00 €          | Département                   | 231 105.68 €          | 22 %         |
| Missions CT/CSPS | 13 800.00 €           | Région                        | 200 000.00 €          | 18 %         |
|                  |                       | Auto-financement communal     | 215 552.84 €          | 20 %         |
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>1 077 764.20 €</b> |                               | <b>1 077 764.20 €</b> | <b>100 %</b> |
|                  |                       | TVA à la charge de la Commune | 215 552.84 €          | 20 %         |

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **3 OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°04-10-2023- 6**

*Mathieu ANTOINE* expose aux membres du conseil que suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint M. *IMBERT Jean-Pierre*, les délibérations désignant les délégués de la commune dans différents domaines, et notamment pour le SIVU de la montagne de Beauregard et le Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras, avaient été votées lors du conseil municipal du 4 Octobre 2023. La commune n'est pas membre du SM des Stations de Montagne du Queyras. C'est le SIVU, dont la commune fait partie avec Molines, qui en est membre. C'est donc au SIVU, et non à la commune, d'élire le représentant délégué au SM des Stations de Montagne du Queyras.

Il convient donc, à la demande du contrôle de légalité, de retirer la délibération citée en objet, n° 04-10-2023- 6 ne respectant pas ces conditions. Le SIVU prendra la délibération très prochainement.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **4 OBJET : REFUGE ONE LOVE**

*Mathieu ANTOINE* expose aux membres du conseil municipal que le refuge One Love, situé à Eyglis, a été créé en Août 2020, et a pour vocation d'aider les animaux en détresse en leur offrant un lieu d'accueil sécurisé et les soins dont ils ont besoin. Ce refuge s'occupe principalement des chats errants, dont la population ne cesse de s'accroître sur la commune et ses hameaux, ce qui devient problématique. Il s'occupe également des animaux de ferme errants et/ou abandonnés.

Afin de pallier aux opérations vétérinaires, le refuge sollicite une participation financière à la charge de la commune, selon les tarifs suivants :

**Castration chat errant : 55.00€**

**Ovariectomie chatte errante : 80.00 €**

**Ovarie-hystérectomie chatte gestante : 90.00€**

**Optionnel identification par puce électronique : 25.00€**

Cette aide financière ainsi que ce partenariat entre la commune et le refuge One Love seront régis par une convention présentée en annexe aux conseillers municipaux, reprenant les tarifs susmentionnés et fixant le cadre.

**Vote à 5 voix POUR et 1 ABSTENTION (Frédérique MARROU).**

## **5 OBJET : AUTORISATION A EFFECTUER DES DEPENSES RELATIVES A L'OPERATION « DOISNEAU » - BUDGET PRINCIPAL**

*Mathieu ANTOINE* rappelle aux membres du conseil municipal que sur autorisation de leur part, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits ouverts tiennent compte des dépenses inscrits au budget primitif ainsi que des décisions modificatives. L'opération d'exposition des photographies de *Robert DOISNEAU* a fait l'objet d'une demande de subvention, par délibération n° 04-05-2023-3. Les devis ont été insérés dans le dossier, mais n'ont pas été signés immédiatement, ni avant le 31/12/2023, ce qui ne permet pas de passer cette dépense en restes à réaliser.

Toutefois, cette exposition va prendre forme avant le vote du prochain budget. C'est pourquoi, *Mathieu ANTOINE* demande aux membres du conseil présents l'autorisation d'engager la somme de 28.000€ HT sur l'opération 99 « DOISNEAU » du budget principal 2024, chapitre 21 article 2181.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **6 OBJET : AUTORISATION A EFFECTUER DES DEPENSES RELATIVES A L'OPERATION « MATERIEL D'OBSERVATION » - BUDGET MAISON DU SOLEIL**

*Mathieu ANTOINE* rappelle aux conseillers présents que l'opération d'acquisition de matériel d'observation, sur le budget de la Maison du Soleil, a fait l'objet d'une demande de subvention, par délibération n° 04-05-2023-4. Les devis ont été insérés dans le dossier, mais n'ont pas été signés immédiatement, ni avant le 31/12/2023, ce qui ne permet pas de passer cette dépense en restes à réaliser., il convient d'acquérir une partie du matériel avant le vote du prochain budget. Suivant la même règle que la délibération précédente n° 15-01-2024- 5, *Mathieu ANTOINE* demande aux membres du conseil présents l'autorisation d'engager la somme de 6.000€ HT sur l'opération 2303 « MATERIEL D'OBSERVATION » du budget Maison du Soleil 2024, chapitre 21 article 2158.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

Les rapports des vérifications des installations électriques des bâtiments communaux ont été reçus, les conseillers devront discuter, au vu des résultats, de la priorité de travaux à effectuer.

Le conseil municipal doit réfléchir à un règlement du cimetière, tarif éventuel, du devenir des anciennes tombes.

*Jacques ISNEL* évoque le problème des poubelles qui débordent quand il y a une forte affluence touristique.

*Jacques ISNEL* demande que le congélateur qui sert pour la cantine et la bergerie soit changé pour en prendre un plus petit et pratique.

### **Questions du public :**

*Michel BEAUFILS* demande de remettre une brosse à ski au local du Bouticari.

Ce dernier informe également du problème de la montée au télésiège de la Madeleine sans forfait qui est devenu interdite depuis cette année. *Michel BEAUFILS* propose par exemple un système de carnet à souche. *Frédérique MARROU* nous informe que la régie a également pris cette décision pour le télésiège du Moulin ou de la Brune à Abries. *Mathieu ANTOINE* propose de faire un courrier dans ce sens-là à la régie.

**Fin de séance à 18h15**